

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

NOR : AFSA1521332A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 451-1 ;

Vu le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale en date du 25 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 17 décembre 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

TITRE I^{er}

ACCÈS À LA FORMATION

Art. 2. – L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, sauf pour les candidats relevant de l'article 4 du présent arrêté, est subordonnée à la réussite à des épreuves d'admission en formation organisées par les établissements de formation.

Art. 3. – Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves sont organisées par les établissements de formation selon les modalités figurant dans leur règlement d'admission.

1. L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale, soumis au candidat (durée de l'épreuve : 1 h 30 min). L'épreuve écrite d'admissibilité est notée sur 20 points. L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20.

2. L'épreuve d'admission est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat. L'épreuve d'admission est notée sur 20 points. L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20. Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite.

Art. 4. – Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministre chargé des affaires sociales ;

2° Les lauréats de l'Institut du service civique.

Art. 5. – Sont dispensés des épreuves d'entrée en formation les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme ainsi que les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme.

Art. 6. – La liste des candidats admis en formation est adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale dans le mois qui suit l'entrée en formation.

Art. 7. – Les résultats des épreuves d'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur de l'établissement, en cas de congé de maternité, paternité ou adoption, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur de l'établissement, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation à la rentrée suivante, au plus tard trois mois avant la date de l'entrée en formation.

Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

L'application des dispositions du présent article ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à trois ans.

TITRE II

CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Art. 8. – La formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social comporte 504 heures de formation théorique, une période de détermination de parcours (7 heures) et des temps de validation de l'acquisition des compétences (14 heures). Elle comprend 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités. La formation comprend également 840 heures de formation pratique. L'ensemble de la formation est organisée sur une amplitude de douze à vingt-quatre mois ainsi qu'une période de détermination à l'issue de laquelle le candidat se positionne sur la spécialité pour laquelle il s'inscrit.

La formation a pour objet de valider les compétences professionnelles du diplôme d'Etat telles que définies à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles.

Art. 9. – La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF). Elle est précédée de 14 heures de détermination de parcours et comprend également 7 heures de validation des compétences.

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est la suivante :

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures d'enseignements socle, et 63 heures d'enseignements de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures d'enseignements socle, 28 heures d'enseignements de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.

Le contenu des domaines de formation est précisé à l'annexe II « Référentiel de formation » du présent arrêté.

Art. 10. – Pour chaque domaine de compétence, la formation pratique donne lieu à une évaluation par le site qualifiant. Elle se déroule selon les modalités suivantes.

Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de site qualifiant, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire. Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage établie entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil ; celle-ci précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les quatre domaines de formation en lien avec la spécialité choisie.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat.

Pour les candidats ayant suivi un parcours complet et ayant échoué à la certification d'un ou plusieurs domaines de formation, une évaluation conduite sous la responsabilité de l'établissement de formation déterminera s'il y a lieu d'effectuer un stage complémentaire ou non, en vue d'une nouvelle présentation à la certification.

Art. 11. – Un livret de formation dont le modèle est fixé par le ministre chargé des affaires sociales est établi par l'établissement de formation pour chaque candidat.

Il retrace l'ensemble des allègements de formation ainsi que les dispenses de certification dont a bénéficié le candidat. Il atteste du cursus de formation suivi et de la validation des domaines de formation et comporte l'ensemble des appréciations portées sur le candidat par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels. Il est transmis à l'autorité certificatrice lors de l'inscription du candidat en vue de l'obtention du diplôme.

TITRE III

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Art. 12. – L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation, selon les modalités d'évaluation définies à l'annexe 3.

Le référentiel de certification du présent arrêté est organisé par domaine de compétence, comme suit :

1. Domaine de compétence « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » (DC1).
2. Domaine de compétence « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (DC2).
3. Domaine de compétence « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (DC3).
4. Domaine de compétence « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (DC4).

Chaque domaine doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10/20 pour ce domaine.

Art. 13. – A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats à la certification et adresse au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation.

Pour pouvoir être présenté à la certification, le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.

Réuni à l'initiative du directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, le jury plénier se prononce pour chaque candidat et sur chacun des domaines de compétence conduisant à certification à l'exception de ceux qui ont déjà été validés par un jury soit dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, soit dans le cadre de la procédure de dispense de domaines de formation prévue par arrêté, soit dans le cadre d'une décision de validation partielle telle que prévue à l'alinéa suivant.

Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés.

Le jury composé conformément à l'article D. 451-92 du décret relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, établit la liste des candidats ayant validé l'ensemble des épreuves du diplôme et qui obtiennent, en conséquence, le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social avec mention de la spécialité acquise.

Art. 14. – Plusieurs spécialités complémentaires peuvent être associées au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. L'acquisition d'une spécialité complémentaire est conditionnée à l'obligation de suivre le parcours de formation de 147 heures de formation théorique concernant cette spécialité et de 175 heures de formation pratique, sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée.

L'évaluation des compétences acquises, pour la spécialité concernée, est effectuée au cours d'un oral de soutenance, à partir d'un dossier rédigé par le candidat pendant son parcours.

L'épreuve est notée sur 20. Les candidats ayant obtenu au moins la note de 10 se verront délivrer le certificat de spécialité.

Art. 15. – Dans le cas où toutes les épreuves ne sont pas validées, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les compétences validées.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la première date de présentation du candidat en jury plénier.

TITRE IV

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Art. 16. – Pour pouvoir se présenter à l'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins deux activités relevant de chacun des quatre domaines d'activités définis en annexe 1 du présent arrêté et conformément à la mention du diplôme pour laquelle il candidate.

Pour chacun de ces domaines d'activité, le candidat devra avoir exercé au moins une activité relevant du domaine d'activité du socle commun et une activité au moins, relevant du domaine d'activité de la spécialité.

Le représentant de l'Etat dans la région décide de la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience.

Art. 17. – Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social avec mention de la spécialité acquise.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la notification de la décision du jury par le préfet de région, doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat.

Le candidat qui n'a pas obtenu le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social peut s'il le souhaite, compléter sa formation afin d'acquérir les compétences non validées dans la même spécialité, soit par la voie de la validation des acquis de l'expérience soit par la voie de la formation tout au long de la vie.

TITRE V

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 du décret du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social susvisé, l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, l'arrêté du 4 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ainsi que l'arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux dispenses et allègements de formation des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) sont abrogés.

Art. 19. – Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 janvier 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT

A N N E X E S

A N N E X E I

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

1.1. Contexte de l'intervention

Missions

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Fonctions

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

Les spécialités

Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

1.2. Référentiel d'activités – Socle commun et spécialités

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LA PERSONNE AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITÉ	COOPÉRER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE D'ACTIVITES 1 SOCLE COMMUN Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SOCLE COMMUN Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives contribuant à développer, maintenir ou prévenir la perte d'autonomie Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale Respecter le rythme biologique de la personne Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SOCLE COMMUN Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne Echanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l'entourage et l'équipe Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SOCLE COMMUN Etablir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité Accompagner la personne dans tous les événements de la vie Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir

personnalisé	confort	constatées au quotidien	l'autonomie ou en prévenir la perte
Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles	Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi Aider, lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante, à l'alimentation, la prise de médicaments, l'hydratation, la respiration et aux fonctions d'élimination Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie	Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement Expliciter son action en y donnant du sens Travailler en équipe pluri professionnelle Participer au travail en réseaux Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques	Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives

	quotidienne Aider à l'habillage et au déshabillage Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne Sensibiliser la personne à l'éco- responsabilité		
--	--	--	--

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne	Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile Dialoguer et négocier, avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé et/ou aux aidants tout état inhabituel de la personne accompagnée, les signes de détresse et de douleur et tout risque dans son environnement Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante Aider au suivi du budget Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et	Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médico sociaux Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires dans le respect de la sphère privée Faire part de ses questionnements et des éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation	Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage dans la limite de ses responsabilités Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie

		matériels du cadre de vie de la personne Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité Prendre part à la décoration et l'esthétique du cadre de vie Préparer et organiser, avec la personne, ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire	

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
Contribuer aux évolutions du projet de l'établissement Organiser et ajuster son intervention, auprès de la personne aidée en fonction du projet personnalisé et en articulation avec le fonctionnement de l'établissement Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs conformément au projet d'établissement	Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé tout état inhabituel de la personne accompagnée et les signes de détresse et de douleur, dans le respect des procédures Aider la personne à s'approprier son espace privé au sein d'un espace collectif Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives Aider la personne dans l'activité d'écriture et de lecture Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches personnelles	Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation Participer aux différentes réunions d'établissement et de service et faire part de ses observations, questionnements et d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du projet	Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe : sorties, fêtes, séjours, vacances, ou animation Accompagner la vie du groupe Faciliter l'intégration des individus dans le groupe Participer à des réunions d'expression avec les résidents Gérer les situations de conflit Gérer des budgets d'activités

DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITÉS 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien du jeune	Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies Favoriser la mobilité Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts Accompagner le jeune dans l'accès aux activités (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de	Ajuster son intervention en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définies dans le projet personnalisé de scolarisation et des évolutions constatées au quotidien S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux Réaliser des comptes rendus ou points d'étape Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS) Participer aux rencontres avec la	Impulser et participer aux journées de découverte du handicap organisées par l'établissement scolaire pour favoriser l'inclusion, et la compréhension des autres Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement

	ses possibilités et de ses compétences Utiliser des supports adaptés, conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités Rappeler les consignes et règles d'activités Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation	famille et les équipes pédagogiques	ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune
--	---	--	--

1.3. Référentiel de compétences – Socle commun et spécialités

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LES PERSONNES AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITÉ	COOPÉRER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE DE COMPETENCE 1 SOCLE COMMUN DC 1	DOMAINE DE COMPETENCE 2 SOCLE COMMUN DC 2	DOMAINE DE COMPETENCE 3 SOCLE COMMUN DC 3	DOMAINE DE COMPETENCE 4 SOCLE COMMUN DC 4
Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne	Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de	Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement	Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement

	son quotidien		
	Accompagner la personne dans ses activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités		
	Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité		

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile	Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur Evaluer ce qui relève d'une intervention urgente, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du quotidien dans une logique d'accompagnement voire de suppléance Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette et l'alimentation et les fonctions	Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés	Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression Accompagner et soutenir les relations familiales

		d'élimination Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité Participer à des actions de prévention des accidents domestiques Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté S'appuyer sur les activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la relation dans l'accompagnement Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun	

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans les situations concernées dans le champ d'une structure collective	Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents en conformité avec les protocoles de soins et les procédures d'accompagnement en vigueur Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate à court terme, ou d'une vigilance dans la durée Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment la toilette, l'alimentation et les fonctions	Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents Participer à la vie de l'établissement ou du service	Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement Accompagner les relations familiales Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au développement des différentes dimensions de la personne accompagnée tout en tenant compte de ses goûts et ses envies Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi Evaluer l'apport et les effets des activités de groupe Préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences Aider à la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même

		d'élimination Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de fin de vie Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités	

		Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant des aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté	

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux liés au contexte d'intervention dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation avec sa famille, son référent professionnel et ses pairs. Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans des situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie	Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités éducatives, consignes en vigueur Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : faire pour, faire avec ou laisser faire la personne Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par le recours à des tiers Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus favorables S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens Appliquer les principales méthodes et	Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leur seraient adaptés Travailler et communiquer en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser sans faire écran à la relation entre la personne et ce professionnel. Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne dans le cadre de la mise en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés	Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives, scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension des autres Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposées

	techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés, dans une perspective d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle	

ANNEXE II
 RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme.

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LA PERSONNE AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITÉ	COOPÉRER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE DE FORMATION 1 SOCLE COMMUN	DOMAINE DE FORMATION 2 SOCLE COMMUN	DOMAINE DE FORMATION 3 SOCLE COMMUN	DOMAINE DE FORMATION 4 SOCLE COMMUN
Les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social L'Etat : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DRJSCS) Les agences régionales de santé Les collectivités territoriales Les associations /opérateurs du secteur Les personnes accompagnées et leur participation Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale	Observation, écoute et relation : ○ méthode et outils ○ les besoins fondamentaux de la personne ○ les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement ○ les temps clés du quotidien comme support à la relation	Travail en équipe et organisation : ○ notion de partenariat et de réseau ○ modalités et processus de travail ○ organisation du travail et notions de droit du travail réunions : contextes, objectifs ○ fiches de postes, plannings, notions de veille et de garantie, continuité de l'accompagnement ○ Notion de complémentarité	Socialisation et inscription dans la vie citoyenne ○ notions, définitions et représentations Les différentes dimensions d'accessibilité ○ les différentes mesures de protection et de sécurité ○ partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les

Loi protection de l'enfance du 5 mars 2007 Loi égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 Lois autonomie des personnes âgées, (20 juillet 2001, 28 décembre 2015) Lois sur la protection des personnes vulnérables du 5 mars 2007 Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements Ethique et déontologie : - notions et repères d'éthique et de déontologie - secret professionnel et discrétion professionnelle - notions juridiques sur le respect de la vie privée - notions de responsabilité - responsabilité civile et pénale	d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie : - développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne notion de santé : - définition de l'OMS et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs. - généralités sur les lois relatives à la santé et aux droits des malades : loi du 4 mars 2002, du 22 avril 2005, du 21 juillet 2009, du 18 février 2015 - les principaux paramètres de surveillance de la santé, l'aide à la prise de médicaments - la souffrance et la douleur dans toutes leurs dimensions - notion de prévention et d'éducation à la santé	dans une équipe pluriprofessionnelle Transmission et communication professionnelle : - les différents supports de communication et leur utilisation - écrits professionnels - recueil, tri des informations - transmissions orales et écrites - la prise de parole en situation professionnelle - notion de distance professionnelle Notions de projets : - projet d'établissement - contexte et cadre juridique du projet personnalisé - notion de projet personnalisé et méthodologie Participation au projet personnalisé : - le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé - le rendu compte de	déplacements et/ou démarches - écoute et sécurisation de la personne La famille et l'entourage : - l'évolution sociologique de la famille - la parentalité - les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille - relations des professionnels avec les familles et l'entourage : - enjeux personnels et partenariat - place de l'aidant Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits Activités collectives : - objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité - techniques favorisant l'expression de soi Professionnalisation et construction de l'identité
--	---	--	--

chartes	l'intervention	professionnelle
○ chartes ○ maltraitance ○ bienveillance ○ discrimination directe ou indirecte	○ la coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants	○ la construction de l'identité professionnelle
Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles : ○ anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles ○ les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie ○ la dimension psycho-sociale du développement de la personne	Ergonomie, aide à la mobilité et transferts : ○ les principes d'ergonomie, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort ○ l'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques La personne et son rapport à la nourriture : ○ plaisir et convivialité ○ alimentation et culture ○ hygiène alimentaire Les rythmes du sommeil Les fonctions d'élimination Intimité, vie affective et sexualité	La personne et son rapport au corps : ○ l'hygiène corporelle, ○ les techniques d'hygiène et de soin de la personne ○ approche corporelle : le toucher relationnel ; le corps et les émotions suscitées dans
Pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales : ○ le normal, le pathologique, les troubles ○ les déficiences et leurs étiologies motrices, intellectuelles, sensorielles,		

polyhandicap... ○ les maladies mentales ○ les pathologies liées au vieillissement ○ les maladies neurologiques ○ les conduites addictives ○ les troubles anxieux, de l'humeur et de la personnalité ○ les troubles du spectre autistique Situations de handicap : ○ classification internationale du fonctionnement du handicap ○ notions de situation de handicap Les troubles de l'attachement et leurs conséquences Situations d'exclusion sociale et conséquences Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	la relation à l'autre Les techniques et outils de communication verbale et non verbale : ○ notions sur la communication et le langage non verbal ○ notions sur quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative ○ connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné : ○ les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation ○ techniques éducatives favorisant la participation de la personne et l'expression de son choix	
---	--	--

	Situations d'urgence et de danger pour la personne : ○ prévention et Secours Civiques de niveau 1 ○ évaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes Les règles d'éco-responsabilité Professionalisation de la construction et l'identité professionnelle	

DOMAINE DE FORMATION 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE FORMATION 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE FORMATION 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE FORMATION 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
L'organisation du secteur du domicile : action sociale, médico-sociale et sanitaire Le contexte d'intervention du secteur de l'aide à domicile : ○ services prestataires, mandataires, l'emploi direct ○ les différents dispositifs d'aide et de prise en charge La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels : les différents dispositifs d'évaluation de la qualité Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	Alimentation et cuisine : ○ achats alimentaires ○ principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires ○ techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes ○ utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile La personne et son rapport au vêtement et au linge à son domicile : ○ le vêtement, le linge de maison ○ textiles, entretien, lavage, repassage, petites réparations La personne et son rapport au cadre de vie : ○ organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de	L'intervention à domicile : ○ la spécificité et complémentarité de l'intervenant à domicile au sein des équipes pluri-professionnelles et en lien avec l'entourage familial et social ○ l'intervention dans un espace privatif et ses enjeux ○ les limites de l'intervention à domicile Participation au projet personnalisé : la planification, l'organisation et l'adaptation de l'intervention en lien avec l'encadrement et /ou le réseau d'intervenants et la personne les accompagnements spécifiques : des	Techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels Communication verbale et non verbale. Communication avec les familles et les aidants naturels : ○ les relations avec les membres de la famille et les aidants ○ les situations de crise au sein de la famille Prévention de l'isolement des personnes : ○ les relations avec l'entourage proche et le voisinage ○ repérage des activités proposées sur un territoire et

	l'état de la personne ○ notions d'hygiène et de sécurité du logement ○ prévention des accidents domestiques et des chutes ○ entretien : techniques et produits Suivi du budget quotidien : ○ notions de suivi du budget familial, principales mesures de protection des consommateurs, ○ gestion de documents administratifs courants, notion de classement Les moments essentiels de la personne : ○ repérage des évolutions des besoins fondamentaux ○ repérage, adaptation de l'accompagnement Le rapport à l'intime Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre Le rapport au toucher dans l'accompagnement Accompagnements adaptés à la	publics, des modalités de prises en charge, des moyens La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance Contexte professionnel : ○ notions de droit du travail ○ les différents statuts des salariés ou agent de la fonction publique intervenant à domicile ○ les risques professionnels Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	de leur accessibilité Les conséquences de l'isolement des personnes Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle
--	---	---	---

	personne : ○ accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne ○ approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne ○ accompagnement en soins palliatifs et fin de vie Accompagnements aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur Protocoles liés aux décès Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque Intervention auprès de la famille Atelier pédagogique de professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (APPCIP)		
--	--	--	--

DOMAINE DE FORMATION 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE FORMATION 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE FORMATION 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE FORMATION 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
L'organisation du secteur : - les établissements sociaux et médico-sociaux et leur fonctionnement : statut, fonctionnement, financement, publics accueillis, missions - Le projet d'établissement La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels : - les outils d'évaluation de la qualité - la démarche d'évaluation/certification interne - externe Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge La personne et son rapport au vêtement et au linge : - le vêtement, le linge - entretien La personne et son rapport à l'alimentation La personne et son rapport au cadre de vie : - habitudes et repères - entretien Les moments essentiels de la personne : - repérage de l'évolution des besoins fondamentaux - repérage des moments clés et accompagnement	L'intervention en structure - l'équipe pluri-professionnelle, - les partenaires : professionnels, familles, bénévoles - les instances du travail en équipe, réunions et outils de transmission de l'information Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prises en charge, des moyens La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement	Techniques éducatives et projet d'activité : - activités collectives - méthodologie du projet d'animation - techniques éducatives et d'animation Notions d'apprentissage et de pédagogie : démarches et outils Communication verbale et non verbale Communication avec les familles et les aidants Prévention de l'isolement des personnes - relations au sein de l'établissement et en dehors

	Le rapport à l'intime Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre Le rapport au toucher dans l'accompagnement Accompagnements adaptés à la personne : ○ les temps clés du quotidien ○ accompagnement sur des temps de toilette, de repas, de déplacements ou de repos ○ compte tenu de l'état de santé de la personne ○ approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne ○ accompagnement en soins palliatifs et fin de vie ○ activités et apprentissages Accompagnement aux soins : ○ surveillance des paramètres de la santé et des indicateurs de la douleur	La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance Contexte professionnel : ○ Notion de droit du travail ○ Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique ○ Les risques professionnels Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	de l'établissement ○ repérage des activités proposées et de leur accessibilité Les conséquences de l'isolement des personnes Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle
--	---	---	--

	○ Notions de soins aux défunts Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, notion de prise de risque Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle		

DOMAINE DE FORMATION 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE FORMATION 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE FORMATION 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE FORMATION 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
L'organisation du système éducatif Repères scolaires, périscolaires et loisirs La réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif - plan personnalisé de scolarisation (PPS) - guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) - l'orientation - l'accompagnement - les personnes ressources - la coopération et les unités d'enseignement Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	Hygiène et sécurité des lieux considérés - procédures et protocoles Incidence du handicap sur les apprentissages - notions de pédagogie et de programmes scolaires - notions des méthodes, supports et outils d'apprentissage et de communication - notions des aménagements et adaptations pédagogiques applicables La démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation Conséquences de la situation de handicap sur l'environnement	L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs - l'équipe de suivi en milieu éducatif - les partenaires - les outils institutionnels Participation au projet personnalisé - adaptation de l'accompagnant avec l'enseignant ou le professionnel éducatif de référence - transmission et communication professionnelles - suivi et communication sur les évolutions du jeune Accompagnements spécifiques :	Activités inclusives - communication et médiation autour du handicap - techniques éducatives et projet d'activité - activités collectives - méthodologie du projet d'animation - techniques éducatives et d'animation Notions d'apprentissage et de pédagogie : démarches et outils Communication verbale et non verbale Communication avec les familles

	scolaire et éducatif : ○ relation du jeune aux autres ○ la communication avec le jeune ○ expression du jeune Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	spécificités des publics, des modalités de prises en compte des moyens La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance Contexte professionnel : ○ Notion de droit du travail ○ Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique ○ Les risques professionnels Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	et les aidants Prévention de l'isolement des jeunes : ○ Relations au sein des différents lieux de vie ○ Mise en accessibilité des activités proposées et de leur accessibilité Les conséquences de l'isolement des personnes Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle
--	---	---	---

ANNEXE III
RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification permet de décrire les critères d'évaluation des compétences et permettent d'en mesurer la maîtrise tout au long de la formation. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation et correspondent à l'exigence requise pour délivrer le diplôme d'accompagnant éducatif et social.

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	1) Epreuve : Note de réflexion sur le positionnement professionnel	Epreuve écrite : moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation Coefficient 1	Contrôle continu organisé par l'établissement de formation Epreuve écrite organisée par les DRJSCS en établissement de formation
	2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Note de pratique professionnelle moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC Coefficient 1	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
		Validation du DC : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10	
Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
1 - Les épreuves écrites permettent d'évaluer la manière dont le candidat se positionne en tant que professionnel (prise en	Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	Durée validée par la DRJSCS	Etablissement de formation pour le contrôle continu
	Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son	Durée 2 h	DRJSCS + jury pour l'épreuve de

fin de formation		Pas de durée imposée	Site qualifiant et établissement de formation
intervention	Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne		
Compétences repérées par spécialité			
considération de son contexte d'intervention et du public accompagné - analyse de son positionnement) 2 - L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à prendre en compte le contexte professionnel et le public accueilli dans son intervention			
Accompagnement de la vie à domicile	Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile		
Accompagnement de la vie en structure collective	Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans des situations concernées dans le champ d'une structure collective		
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou		

		de vie sociale Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation avec sa famille, son référent professionnel et ses pairs Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans les situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie	

DC 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	1) Dossier de pratique professionnelle (entre 5 et 8 pages)	Evaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages présentant les modalités d'intervention de l'AES au quotidien, en lien avec la spécialité choisie Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice.	Etablissement de formation
2) Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle – 30 min		La note de l'évaluation est posée en amont de l'épreuve orale Coefficient 1	Etablissement de formation
3) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel		Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle Coefficient 2 Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 2 Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
1 - Evaluer au moyen du dossier et de la soutenance qui en est faite par le candidat sa pratique de	Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé Favoriser et préserver l'autonomie de la	30 min pour l'épreuve orale	1 professionnel + 1 formateur

l'accompagnement des personnes : Le dossier de pratique professionnelle sert de support à l'entretien mené par le jury mais sa qualité littéraire n'est pas évaluée en tant que telle. 2 - L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à établir une relation d'aide dans les actes de la vie quotidienne	personne en repérant et développant ses potentialités Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne Accompagner la personne dans les activités ordinaires et la gestion de son quotidien Accompagner la personne dans les activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco responsabilité	Pas de durée imposée	Site qualifiant et établissement de formation
Compétences repérées par spécialité			
Accompagnement de la vie à domicile	Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel à des professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du		

	quotidien, dans une logique d'accompagnement, voire de suppléance Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : toilette, alimentation et fonctions d'élimination Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité Participer à des actions de prévention des accidents domestiques Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté S'appuyer sur des activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la réalisation dans l'accompagnement Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de chute et/ou de trouble de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun	

Accompagnement de la vie en structure collective	Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur Evaluer ce qui relève d'une intervention en urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par des recours à des tiers Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette, l'alimentation et les fonctions d'élimination Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour		
--	---	--	--

			l'accompagnement en fin de vie Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans des conditions optimales de sécurité Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant des aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté
--	--	--	--

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités éducatives, consignes en vigueur Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : faire pour, faire avec la personne ou laisser faire Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par le recours à des tiers Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus favorables S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent Participer, dans son champ de		
--	--	--	--

		compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés	
		Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés dans une perspective d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle	

DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	1) Contrôle continu : Epreuve orale à partir d'une étude de situation	Epreuve orale : L'épreuve est organisée en cours de formation Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel en lien avec la spécialité choisie. La soutenance repose sur la présentation d'un écrit de 2 à 3 pages et d'un échange avec le jury et/ou avec les autres candidats, selon les modalités prévues par le centre de formation. Seule la meilleure note sera retenue en cas de plusieurs présentations. Coefficient 1	Etablissement de formation
	2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel.	Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1 Validation du DC : moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
1 - Evaluer la capacité du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle dans le cadre d'un projet personnalisé 2 - L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à travailler en équipe et utiliser les différents supports de communication professionnelle. Capacité du candidat à faire le lien entre les éléments recueillis dans l'intervention de proximité et la mise en œuvre du projet personnalisé	Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement	Durée globale de 30 min Pas de durée imposée	Un représentant de l'établissement de formation Site qualifiant et établissement de formation
Compétences repérées par spécialité			
Accompagnement de la vie à domicile	Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs, avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication		

Accompagnement de la vie en structure collective	adaptés		
	Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou des réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents Participer à la vie de l'établissement ou du service		
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leur seraient adaptés Travailler et communiquer, en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser, sans faire écran à la relation entre la personne et ce professionnel. Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés		

DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	1) Epreuve : exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s)	Exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre Le projet, support à l'exposé, est élaboré individuellement ou collectivement Coefficient 2 La note tient compte : - du processus d'élaboration du projet et de sa réalisation, - de l'implication du candidat dans cette démarche - de la pertinence du projet au regard du contexte d'intervention et du public accompagné	En établissement de formation
	2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1 Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
1 - Evaluer la capacité du candidat à élaborer un projet favorisant la vie sociale et citoyenne de la personne et à le promouvoir de manière claire.	Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface	Pas de durée imposée	Etablissement de formation
2) Evaluer la capacité du candidat à communiquer avec l'environnement de la personne et soutenir l'expression des personnes accompagnées	Accompagner la personne, dans la mise en œuvre des activités collectives, en suscitant sa participation Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement	Pas de durée imposée	Site qualifiant et établissement de formation
Compétences repérées par spécialité			
Accompagnement de la vie à domicile	Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression Accompagner et soutenir les relations familiales		
Accompagnement de la vie en structure collective	Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées Participer à la communication avec la		

		famille en fonction du projet et des missions de l'établissement Accompagner les relations familiales Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au développement des différentes dimensions de la personne accompagnée, tout en tenant compte de ses goûts et de ses envies Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement, et/ou développer l'expression de soi Evaluer l'apport et les effets de l'activité de groupe Préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences Aider la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même	
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire		Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives,	

	scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension des autres Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposées		
--	---	--	--